Source : Communauté de Communes des deux Vallées
Cadastre

LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- Courbes de niveau
- Périmètre du secteur soumis aux travaux de ravalement
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme (voir plans de détail n°5d)
- Alignement d'arbres et d'arbustes à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Talus à protéger et à mettre en valeur au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Petit patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Terrain cultivé à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Façades et murs à protéger en application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Section de rue soumise à des dispositions particulières (aspect architectural,...)
- Cône de vue au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre concerné par des "Orientations d'Aménagement et de Programmation" (voir document n°4)
- Partie visible sur un autre plan

UB	Zone urbaine d'habitat mixte
UD	Zone urbaine de type pavillonnaire
UDr	Secteur urbain pavillonnaire soumis à des risques de remontées de nappe
UP	Zone urbaine d'équipements publics ou d'intérêt collectif
1 AUh	Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat, (urbanisable de suite)
A	Zone agricole
N	Zone naturelle et forestière

URBA-SERVICES
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

3, rue de Witten - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25
contact@urbaservice.fr

Commune de VANDELICOURT

PLAN LOCAL D' URBANISME

Vu pour être annexé à la délibération en date du :
26 FEV. 2020

12a

Secteur soumis aux travaux de ravalement

Echelle : 1/2000e

VOIR PLAN 5b